



Syndicat mixte de collecte des ordures ménagères

Conseil Syndical 12 Décembre 2013 à 20H00

PROCÈS-VERBAL 2013/03

<p><u>Etaients présents avec voix délibérative:</u> <u>Membres titulaires:</u> MME VIENNET Elisabeth, BRULPORT Monique, MM DUSSOUILLEZ Claude, VANTHIER Maurice, BEUQUE Jacques, POURCELOT Christian, TYRODE Fabrice, BOURGEOIS Eric, RATTE Christian, MAGNIN-FEYSOT Guy, VIEILLE Claude. <u>Membres suppléants (ayant voix délibérative en l'absence d'un titulaire):</u> <u>Membres ayant donné pouvoir:</u> <u>Membres suppléants:</u> <u>Etaients excusés:</u> MM. JOUFFROY Philippe, MAIRE Jean-Claude, ROCHE Gérard, BOURDIN Frédéric, COURMONT Jacques, GODARD Yves, GURTNER Jean-Pierre.</p>	<p>Date de la convocation: 2 décembre 2013 Nombre de membres: 18 Nombre de présents: 11 Nombre de votants: 11</p>
--	---

L'ordre du jour appelle les points suivants :

1. Bilan 2013 et propositions plan de communication 2014
2. Bilan d'activités 2013
3. Projet travaux de mise en conformité du réseau de déchèterie du SMCOM
4. DOB et proposition grille tarifaire 2014
5. Divers

Le Comité syndical s'est réuni le 12 décembre 2013 à 20h00 dans les locaux de Préval HD, sous la présidence de Monsieur Claude DUSSOUILLEZ.

Monsieur le Président ouvre la séance et désigne Monsieur Eric BOURGEOIS comme secrétaire de séance.

➤ **Approbation du compte-rendu de la réunion du 20 juin 2013.**

Sans modification, le compte-rendu du 20 juin 2013 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

AFFAIRES SOUMISES À DÉLIBÉRATION

1. BILAN 2013 ET PROPOSITIONS PLAN DE COMMUNICATION 2014

INFORMATION

Le Président présente aux membres du Conseil Syndical le bilan 2013 du plan de communication ainsi que les propositions d'actions pour l'année 2014.

Ces propositions sont validées par les membres du Conseil.

2. BILAN D'ACTIVITE 2013

INFORMATION

Le Président présente aux membres du Conseil Syndical le bilan prévisionnel d'activités 2013 et précise que ces chiffres seront consolidés lors du prochain Conseil Syndical.

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets sera présenté lors de la séance de juin 2014.

3. PROJET TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE DU RESEAU DE DECHETERIES DU SMCOM

DELIBERATION : Programme de modernisation du réseau de déchèteries du SMCOM – acquisition foncière.

Dans le cadre du programme de modernisation du réseau de déchèteries du SMCOM qui sera engagé en 2014 sur la partie AVS/PRO/ACT, le Président précise aux membres du Conseil Syndical que certains sites nécessiteront une extension.

Pour ce faire, des contacts ont été pris avec les mairies concernées pour étudier les disponibilités foncières à proximité immédiate des déchèteries.

Dès lors, le Président propose aux membres du Conseil Syndical de se porter acquéreur des parcelles disponibles.

En conséquence, les membres du Conseil Syndical, dans le cadre de ce programme de modernisation du réseau de déchèteries, chargent et autorisent le Président à :

- engager la tranche conditionnelle de la maîtrise d'œuvre avec le Cabinet NALDEO,
- prendre contact avec les mairies concernées pour acheter les terrains disponibles, les frais de bornages et d'acquisition étant à la charge du SMCOM,
- signer les actes notariés correspondants et tout document relatif à ces acquisitions,
- déposer les permis de construire et autres autorisations administratives relatif à ce projet,
- informer la préfecture de ce projet de modernisation dans le cadre de l'article R 512-33 du code de l'environnement,
- déposer la demande de subventions auprès de l'ADEME FC et d'accepter les conditions d'attributions de subventions définies par l'ADEME dans le cadre de cette opération.

4. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE ET PROPOSITION GRILLE TARIFAIRE 2014

DELIBERATION : DOB 2014 APPELS A CONTRIBUTIONS ADHERENTS ANNEE 2014.

Après avoir présenté les orientations budgétaires 2014, le Président propose aux membres du Conseil Syndical de fixer les appels à contributions des adhérents du SMCOM pour l'exercice 2014 comme suit :

	Montant annuel	Montant mensuel
Communauté de communes du Canton de Montbenoît (CCCM)	528 840,00	44 070,00
Communauté de communes Altitude 800 (CCA 800)	484 770,00	40 398,00
Communauté de communes Frasne-Drugeon (CFD)	455 390,00	37 949,00
TOTAL	1 469 000,00	122 417,00

Les appels à contributions mensuels à compter du 1^{er} janvier 2014 sont donc établis sur les bases suivantes :

- **Communauté de communes du Canton de Montbenoît : 44 070,00 €**
- **Communauté de communes Altitude 800 : 40 398,00 €**
- **Communauté de communes Frasnè-Drugeon : 37 949,00 €**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil Syndical acceptent les montants des appels à contributions proposées par le Président pour l'exercice budgétaire 2014.

DELIBERATION : REOMI GRILLE TARIFAIRE 2014.

Le Président présente aux membres du Conseil Syndical les résultats de la redevance incitative pour l'année 2013. Il précise que la TVA va passer de 7 à 10% au 1^{er} janvier 2014 pour l'activité déchets impactant les coûts de 2,8%.

Dès lors, le Président propose aux membres du Conseil Syndical :

- de maintenir les tarifs de 2013 sur l'exercice 2014,
- mais d'impacter ces tarifs de la hausse de TVA au 1^{er} janvier 2014, augmentation qui ne relève pas de la responsabilité du Syndicat.

La grille applicable en 2014 affiche donc les tarifs suivants :

Volume en l	80	120	180	240	360	660	770
Abonnement	20,89	20,89	20,89	20,89	20,89	20,89	20,89
Base Forfaitaire (18 levées incluses)	79,94	108,96	152,47	196,00	283,04	511,60	591,40
Vidage supplémentaires	4,44	6,05	8,47	10,89	15,73	28,42	32,85

Le Président propose aux membres du Conseil Syndical de maintenir les tarifs de 2013 pour l'exercice 2014 pour les prestations techniques réalisées par le SMCOM, à savoir :

- **Echanges de bacs**

Le premier échange de bacs est gratuit sur une période de douze mois.
Les autres échanges sont facturés : 49,50 € pour les bacs deux roues et 66,00 € pour les bacs quatre roues.

- **Nettoyage de bacs**

Lavage facturé 16,50 €.

- **Facturation des bacs détériorés ou disparu du fait de l'usager**

Facturation du bac au prix d'achat TTC.

- **Facturation d'une intervention non exécutée du fait de l'utilisateur**

Tarifs des échanges de bacs, soit 49,50 € pour les bacs deux roues et 66,00 € pour les bacs quatre roues.

Ces précisions entendues et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Syndical votent à l'unanimité la grille tarifaire et les tarifs proposés par le Président.

DELIBERATION : TARIFS 2014 – FACTURATION APPORTS EN DECHETERIES.

Le Président propose aux membres du Conseil Syndical les tarifs pour les apports en déchèteries en précisant qu'il y a trois catégories :

- apports usagers privés hors SMCOM,
- apports usagers professionnels SMCOM,
- apport usagers professionnels hors SMCOM.

	Usagers privés hors SMCOM	Usagers pro SMCOM	Usagers pro hors SMCOM
Encombrants	24 €/m3	24 €/m3	28 €/m3
Incinérables	17 €/m3	17 €/m3	20 €/m3
Déchets verts	15 €/m3	15 €/m3	18 €/m3
Bois classe A et B	15 €/m3	15 €/m3	18 €/m3
Inertes	11 €/m3	11 €/m3	13 €/m3
DDS	1,5 €/Kg	1,5 €/Kg	1,8 €/Kg

A l'unanimité, les membres du Comité Syndical acceptent la proposition du Président.

Ces tarifs sont applicables à compter du 1^{er} janvier 2014.

5. DIVERS

5.1 PAIEMENT DEPENSES INVESTISSEMENT BUDGET 2014.

Le Président rappelle au comité syndical le principe de l'annualité budgétaire s'appliquant aux budgets des collectivités territoriales et des Etablissements Publics Locaux.

Toutefois, le Président précise que des aménagements sont prévus à ce principe et que la collectivité a la possibilité, jusqu'au vote du prochain budget primitif, d'engager des dépenses d'investissements dans la limite du quart des crédits votés lors du budget précédent, à savoir :

- Pour le chapitre 20 jusqu'à un montant de 3 750,00 €*
- Pour le chapitre 21 jusqu'à un montant de 17 500,00 €*
- Pour le chapitre 23 jusqu'à un montant de 75 000,00 €*

Ces précisions entendues, les membres du Conseil Syndical émettent, à l'unanimité, un avis favorable et autorisent le Président à engager des dépenses d'investissements à partir du 1^{er} janvier 2014 et avant le vote du BP 2014 dans les limites exposées ci-dessus.

5.2 DECISION MODIFICATIVE N°2 - TRANSFERT DE CREDITS.

Dans le cadre des opérations de fin d'exercice, le Président propose aux membres du Conseil Syndical les décisions modificatives suivantes :

En section de fonctionnement

- de prélever :

** la somme de 1 685.54 € (Mille six cent quatre-vingt-cinq Euros cinquante-quatre cents) à l'article 022 « Dépenses Imprévues »*

- de prélever :

** la somme de 16 607.12 € (Seize mille six cent sept Euros douze cents) à l'article 6113 « Collecte des Recyclables »*

- de verser :

** à l'article 64131 « Rémunération » la somme de 18 292.66 € (Dix-huit mille deux cent quatre-vingt-douze Euros soixante-six cents.*

A l'unanimité, les membres du Conseil Syndical acceptent ces modifications.

Aucune question n'étant posée et l'ordre du jour épuisé, le Président lève la séance.

Le Président



Claude DUSSOUILLEZ

Affiché le : 20 Décembre 2014.....